REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille vingt et un, le **27 Septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 septembre, s'est réuni en

session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la

Nombre de Conseillers

présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

en exercice: 33

PRESENTS:

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 5),

MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 6), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M.

Nombre de votants : VERMOREL.

32

ABSENTS:

Date de convocation :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée a donné pouvoir à Michèle GRENET

21 septembre 2021

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Date d'affichage :

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale

1^{er} **octobre 2021** *a donné pouvoir à Michel BAGES*

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale

absente à partir de la question n° 6

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué

absent jusqu'à la question n° 5

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Véronique FEUERSTEIN

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20210927-DELIB210928-DE Date de télétransmission : 30/09/2021 Date de réception préfecture : 30/09/2021



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

QUESTION N° 28

<u>OBJET</u>: Convention de financement du projet d'aménagement de la RD 2029 phase 2 – Fonds mobilités Actives / Aménagement cyclables

RAPPORTEUR: Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 14 septembre 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 septembre 2021.

La Commune est lauréate du 3^{ème} appel à projets Fonds mobilités Actives - Aménagements Cyclables.

A ce titre, elle s'est vue attribuée une subvention d'un montant de 506 100 € qui représente 35 % de la dépense subventionnable et 18 % du montant global du projet.

Une convention est à conclure entre la Commune et l'Etat afin de définir les engagements réciproques de chacune des parties et les modalités de versement du financement, en lien avec la réalisation effective du projet.

Cette convention prévoit ainsi le versement d'une avance de 10 % en 2021 et le solde en 2022, à l'issue de la réalisation des travaux subventionnables.

Le Conseil Municipal est invité à :

 autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement relative au projet d'aménagement modes actifs de l'entrée sud (RD 2029) phase 2 telle que jointe à la présente délibération, conclue dans le cadre du 3^{ème} appel à projet « Fonds Mobilités Actives – Aménagements cyclables »

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 septembre 2021

Le Maire.

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20210927-DELIB210928-DE Date de télétransmission : 30/09/2021 Date de réception préfecture : 30/09/2021

